

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 à 18 h 30**  
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2022-12-14/12

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;  
Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR ;  
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Sandrine HUVENNE – Béatrice MONTANT – Etienne RIFFAULT –  
Lucienne THABUIS.

Excusé avec procuration : Claude THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Excusés : Sandrine BUISSON – Marc LOCATELLI – Laurence POTIER-GABRION ;  
Jean LACOMBE – Estelle MORAND.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : douze

### **Objet : REGLEMENT DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES ANNEE 2023**

La Ville de La Roche-sur-Foron par le biais du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a développé une politique d'aide aux personnes en difficulté. En complément des dispositifs légaux et réglementaires, auxquels il apporte sa contribution, ce dernier, sur le fondement des compétences qui lui sont dévolues par les textes, a ainsi mis en place au fil du temps diverses prestations d'aide sociale facultative.

En 2019, il est apparu utile de formaliser dans un document unique les règles d'attribution de ces prestations, avec une double finalité :

- D'égalité de traitement, en garantissant aux administrés une cohérence dans les réponses données aux demandes d'aide individuelles adressées ;
- De lisibilité en servant de guide d'information pratique aux intervenants professionnels et aux usagers afin de garantir leurs droits.

Un règlement des aides sociales facultatives, susceptible d'être révisé chaque année, a ainsi été adopté par le Conseil d'administration du CCAS.

Ce règlement a fait l'objet d'une révision en 2020 et 2021, afin de l'adapter au plus près des situations rencontrées, et de mettre à jour certains barèmes et tarifs. Il n'y a pas eu de révision depuis.

Une mise à jour du règlement est présentée ce jour au Conseil d'administration.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** le règlement présenté, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 14 décembre 2022

Le Président,  
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-préfecture  
de Bonneville le 20 DEC. 2022  
Publié le 20 DEC. 2022  
Notifié le 20 DEC. 2022  
Le Président,  
Pierrick DUCIMETIERE

